

Plan de Déplacement Inter-Entreprises « Pro'Mobilité Le Bourget »

Organisme porteur

Aéroport de Paris, gestionnaire de la plateforme aéroportuaire

Partenaires

CCID Seine-Saint-Denis
CA Aéroport du Bourget

Chiffres clés

- 4 avril 2013 : signature de la charte d'engagement
- 1 200 salariés
- 10 entreprises (ADP, Musée de l'Air et de l'Espace, IXAIR, EMBRAER, CESSNA, STTS, Dassault Falcon Service, SFS, DGAC, Keybrid)
- Principales parts modales (78% VP, 12% TC, 6% deux roues motorisées)
- Coûts (diagnostic réalisé en interne CCID SSD : 7 000 €)

Carte de localisation



Présentation

En 2012, Aéroport de Paris, gestionnaire de la plate-forme aéroportuaire du Bourget a décidé de mettre en place un PDIE en partenariat avec les entreprises. Le 4 avril 2013, la démarche est lancée officiellement par la signature d'une charte d'engagement sur le Forum des bonnes pratiques lors de la semaine du Développement Durable.

Le PDIE permet de trouver des réponses à trois types de déplacements :

- ⇒ *domicile-travail*, conditionnés par la faible desserte de l'aéroport par les transports en commun ;
- ⇒ *côté piste*, à compter du 1^{er} janvier 2014, les salariés ne pourront plus utiliser leurs véhicules personnels pour rejoindre leur lieu de travail ;
- ⇒ *côté ville*, compte tenu de l'étalement de la plate-forme et du manque de solutions alternatives à la voiture pour s'y déplacer.

10 entreprises représentant 1 200 salariés s'engagent dans une démarche reposant sur 4 objectifs :

- réduire l'empreinte environnementale des déplacements ;
- développer des solutions alternatives à la voiture individuelle ;
- gagner en confort et en sécurité pour les salariés ;
- œuvrer pour une meilleure accessibilité et attractivité de l'aéroport.

Mise en oeuvre

La CCID Seine-Saint-Denis accompagne la démarche et réalise le diagnostic. Les résultats seront présentés en juillet 2013 aux entreprises. Actuellement, l'enquête salarié est en cours et permet de mobiliser les acteurs pour construire un plan d'action à partir de septembre 2013. Un système de navette côté piste est aujourd'hui à l'étude. Le gestionnaire, ADP est un moteur permanent dans la conduite de la démarche. Une amélioration de la desserte de la plate-forme en transports en commun est à envisager dans le plan d'actions ainsi qu'un travail sur les cheminements piétons et la desserte côté ville.

Contacts

Pour en savoir plus vous pouvez contacter : Alice Ricouard,
chargée de mission PDE-PDIE, CCID Seine-Saint-Denis,
01 48 95 11 72, aricouard@cci-paris-idf.fr